

## Palais et parc de Versailles (France)

No 83

L'ICOMOS recommande que la zone tampon du Palais et parc de Versailles (France) soit approuvée.

### 1. IDENTIFICATION

*État partie :* France  
*Nom du bien :* Palais et parc de Versailles  
*Lieu :* Département des Yvelines, Région Île-de-France  
*Inscription :* 1979

#### *Brève description :*

Lieu de résidence privilégié de la monarchie française de Louis XIV à Louis XVI, le château de Versailles, embelli par plusieurs générations d'architectes, de sculpteurs, d'ornemanistes et de paysagistes, a été pour l'Europe pendant plus d'un siècle le modèle de ce que devait être une résidence royale.

### 2. PROBLÈMES POSÉS

#### *Antécédents*

Dans le cadre de la soumission des rapports périodiques pour l'Europe, l'État partie a identifié la nécessité de mettre en place des zones tampon appropriées pour huit biens inscrits, dont celui-ci.

Au moment de l'inscription le bien ne possédait pas de zone tampon.

#### *Modification*

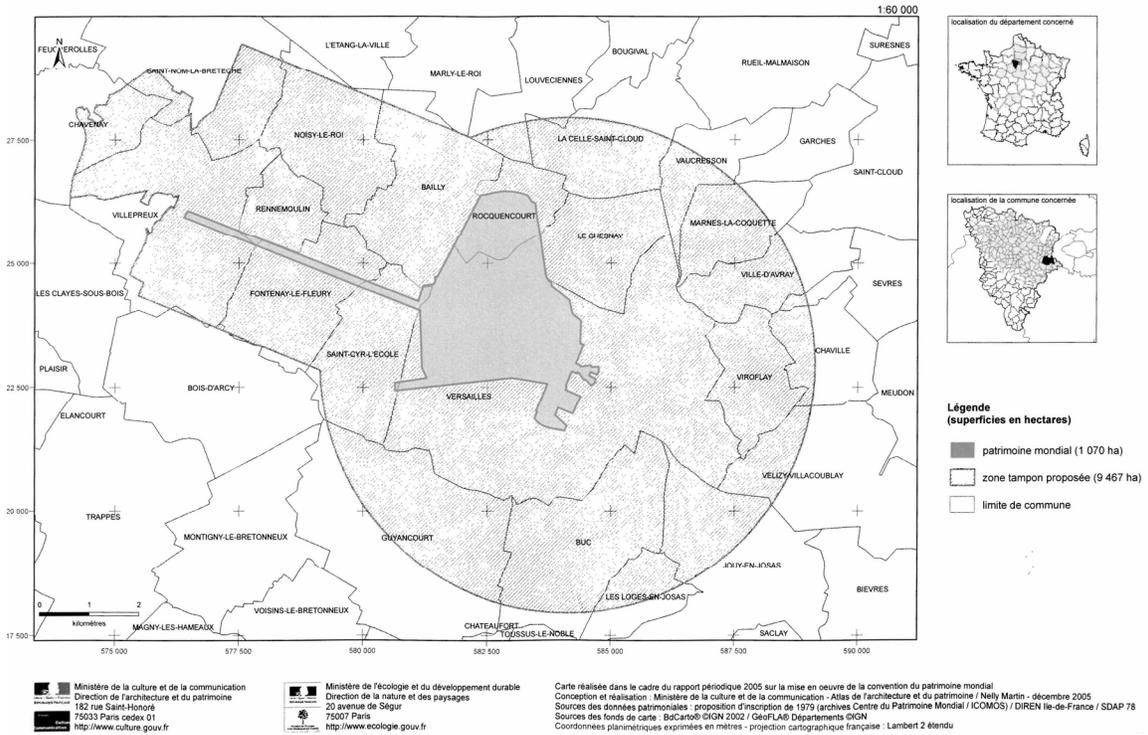
L'État partie propose aujourd'hui une vaste zone tampon englobant la totalité du site inscrit. Ce dernier comprend la zone renfermant le château et ses jardins ainsi qu'une étroite bande de terrain marquant la perspective depuis l'extrémité du Grand Canal. La zone tampon proposée s'étend sur un rayon de 5000 m à partir du centre du bien principal inscrit et sur environ 2000 m et 3000 m de chaque côté de la vue principale du Grand Canal. À l'extrémité de ce couloir, la zone tampon s'étend sur environ 500 m.

La zone tampon proposée englobe des zones urbaines au sud-ouest, au sud, à l'est et au nord-est du bien et les prairies au nord, au nord-ouest et à l'ouest. Les zones non urbaines sont des sites *classés* protégés.

### 3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS



### 083 - Palais et parc de Versailles : proposition d'une zone tampon



Carte indiquant les délimitations de la zone tampon proposée